



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 6 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le six novembre à dix sept heures, le Bureau Communautaire légalement convoqué par courrier du 31 octobre 2020, s'est réuni dans les locaux de la Communauté de Communes des Deux Rives, sous la présidence de Monsieur Jean Michel BAYLET, -Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2020D8-8-108

OBJET : DÉCHETTERIE DE MESPLES A LAMAGISTERE
VENTE DE BENNES

Etaient présents :

Messieurs BAYLET Jean Michel, TERRENNE Jean Paul, DELACHOUX Jean-Paul, RENAUD Olivier, Madame FILLATRE Francine, DELFARIEL Eric, BENOIT Pascal, DOUSSON Bruno, RATTO Stéphan, LE CORRE Christiane, DUPUY Jean, Madame MAERTEN Marie Bernard, MERIEL Guy et BOYER Serge.

Absents excusés :

/

Assistaient à la réunion :

Mr BRAJOUX Pascal : Directeur Général des Services

Madame Francine FILLATRE a été désignée secrétaire de séance.

2020D8-8-108

OBJET : DÉCHETTERIE DE MESPLES A LAMAGISTERE
VENTE DE BENNES

La Communauté de Communes de Deux Rives est propriétaire de deux petites bennes d'un volume de 10 m3 chacune et de trois grosses bennes de 35m3, acquises depuis 21 ans.

Ces bennes sont stockées à l'extérieur à la déchetterie de Mesplés et leur vétusté ne permet plus leur utilisation à la Communauté.

En conséquence, après une simple consultation, les propositions d'achats sont les suivantes :

	Type de bennes	Montant en euros HT
VENTURA (Donzac)	5 bennes	1 000 € HT
ALIAREC (Boé)	5 bennes	2 100 € HT
EURL MOLINIER (St-Paul d'Espis)	2 bennes hautes	800 € HT
EARL MERIC (Castelsagrat)	5 bennes	3 200 € HT

Le Président propose donc :

- de vendre l'ensemble des bennes à l'EARL MERIC au prix de 3 200 € HT.
- de l'autoriser ou son représentant à signer tout acte ou toutes pièces administratives afférents à cette vente.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité

DECIDE

- de vendre l'ensemble des bennes à l'EARL MERIC au prix de 3 200 € HT.
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout acte ou toutes pièces administratives afférents à cette vente.

Fait à Valence d'Agen, le 6 novembre 2020

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

A Valence d'Agen, le 9 novembre 2020

Le Président de la Communauté de Communes des Deux Rives



Jean Michel BAYLET

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture le

16 NOV. 2020

Affiché sur le panneau des annonces légales le

16 NOV. 2020

AR PRÉFECTURE

DECHETTERIE DE MESPLES A LAMAGISTERE VENTE DE BENNES

Numéro de l'acte : 2020D8_8_108

Date de la décision : 06/11/2020

Identifiant unique de l'acte : 082-248200016-20201106-2020D8_8_108-DE

Acte transmis par : FURLAN Sophie

Collectivité emettrice : CC DEUX RIVES

Date de l'accusé de réception : 16/11/2020

Nature de l'acte : Délibérations

Matière de l'acte : Domaines de competences par themes / Environnement

Document : [99_DE-082-248200016-20201106-2020D8_8_108-DE-1-1_1.pdf](#) (Document original)

Date de dépôt de l'acte : 16/11/2020 14:56:05

Date d'envoi de l'acte : 16/11/2020 14:57:36

Date de réception de l'AR : 16/11/2020 15:04:33